

Questions orales

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aucune entente n'a encore été conclue. Cependant, le gouvernement fédéral a fait une offre il y a déjà plus d'un an et demi. La semaine dernière, j'ai rendu cette offre publique. Je suis disposé à en envoyer une copie au député et à ses collègues. Il conviendra, après l'avoir lue, que le gouvernement fédéral propose de faire une contribution très juste et généreuse à l'égard d'un programme auquel il n'est absolument pas obligé de contribuer sur le plan financier, en vertu de ses obligations constitutionnelles. Néanmoins, nous avons fait une offre très intéressante.

M. Hnatyshyn: Il ne s'agit pas de savoir si cette offre me paraît généreuse ou non. Le problème, c'est de savoir si les provinces, elles, la jugent acceptable.

LE RÔLE DES PROVINCES DANS L'APPLICATION DE LA LOI

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'offre qu'il a faite, laquelle prévoit l'affectation d'une somme de 45 millions de dollars à l'administration du programme partagée à parts égales entre le gouvernement fédéral et les provinces, que va faire le ministre à cet égard si les provinces refusent son offre, après avoir déclaré son intention de proclamer la loi le 1^{er} avril prochain? Comment va-t-il s'assurer que la loi s'appliquera de façon équitable à tous les jeunes délinquants du pays si les provinces lui refusent leur collaboration?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, pour autant que je sache, aucune province ne refuse de collaborer et d'assumer la responsabilité que lui confère une loi adoptée à l'unanimité par le Parlement. On peut compter sur les provinces pour agir en conséquence. Elles reconnaîtront certainement, comme il se doit, que la nouvelle loi doit s'appliquer équitablement dans tout le pays si l'on veut que les jeunes délinquants soient tous traités de façon convenable. Nous comptons sur les tribunaux pour appliquer la loi comme il se doit et je ne pense pas qu'ils nous laisseront tomber non plus.

Quant à nos responsabilités financières, lorsque la nouvelle loi sera proclamée, les anciennes dispositions de financement cesseront d'être en vigueur pour la plupart, parce que nous avons conclu des ententes différentes avec les diverses provinces, mais toujours en fonction de la même contribution de base. Dans certains cas, les ententes vont prendre fin.

Pour le moment, il est hypothétique de se demander ce que nous ferons au cas où aucune entente n'est conclue avant la date prévue, car il reste plus de deux semaines et je suis convaincu que ce sera fait d'ici là.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE FINANCEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse au ministre de l'Emploi et

de l'Immigration, fait suite à celle du député de l'Ontario. Une somme de 150 millions de dollars a été réservée dans le budget pour le programme perspectives-jeunesse. En premier lieu, le ministre pourrait-il nous dire comment cette somme sera dépensée et quelle proportion sera consacrée au programme accès-carrière? En deuxième lieu, nous dira-t-il s'il entend verser les 90 millions qui restent dans la caisse noire du programme d'initiatives spéciales d'emploi dans le programme accès-carrière dont le budget global n'est que de 300 millions de dollars?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en réponse à la première question, on prépare actuellement des propositions qui seront soumises au cabinet au sujet des 150 millions de dollars que mon collègue, le ministre des Finances, a prévus pour garnir la caisse du programme perspectives-jeunesse, qui atteindra le montant global de 1.3 milliard de dollars. On rédige actuellement les documents destinés au cabinet sur la répartition de ces fonds. Le cabinet ne les a donc pas encore étudiés. Par conséquent, je ne peux pas dire au député comment ces fonds seront répartis.

● (1200)

Quant à la deuxième partie de sa question, la réponse est non. Je n'ai pas l'intention de transférer une somme du programme d'initiatives spéciales d'emploi comme il l'a proposé. J'ai reçu des recommandations, dont un grand nombre proviennent des députés de l'opposition, pour de nombreux projets qui peuvent parfaitement être envisagés aux termes de ce programme.

* * *

LES PÊCHES

LA CHASSE AUX PHOQUES—LE BOYCOTTAGE DU POISSON CANADIEN PAR UNE SOCIÉTÉ DU ROYAUME-UNI

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je veux adresser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Le 13 mars dernier, en réponse à ma question visant l'interdiction de la chasse aux blanchons, le ministre a dit que cela n'était pas nécessaire étant donné que son ministère était en communication avec «tous les acheteurs importants de poisson canadien» et qu'aucun d'eux ne boycottait nos produits.

Hier, l'un des administrateurs de la société Safeway, qui compte plus d'une centaine de grands magasins au Royaume-Uni, m'a téléphoné pour me dire que sa société avait demandé à tous les grossistes de poisson d'Angleterre de ne pas lui envoyer de poisson pêché au Canada, qu'il soit entier, en boîte ou mêlé avec du poisson d'un autre pays. Compte tenu de ce fait qui vient à l'encontre de ce qu'il a déclaré à la Chambre, le ministre fera-t-il une mise au point et dira-t-il à la Chambre ce qu'il entend faire à ce sujet afin que nos pêcheurs et nos travailleurs d'usine ne se retrouvent pas bientôt sans emploi?